

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة والسكان واصلاح المستشفيات

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية وترقية الصحة

174 DEC 2020

NOTE N° 45 DU

RELATIVE A LA VACCINATION

EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE 2020-2021

Destinataires	<ul style="list-style-type: none">▪ Monsieur le Directeur Général de l'IPA▪ Monsieur le Directeur Général de l'INSP▪ Mesdames et Messieurs les Directeurs de Santé et de la Population :	Pour Information Pour exécution et suivi
	<p>En communication à Mesdames et Messieurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers spécialisés• Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers• Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers privés et les Responsables de Cabinets médicaux agréés <ul style="list-style-type: none">▪ Mesdames et Messieurs les directeurs Généraux de l'EHE D'Oran et des CHU	Pour exécution Pour exécution

Référence :

- Arrêté du 24 novembre 2014 du nouveau calendrier national de vaccination,
- Décret exécutif n° 20-70 du 29 Rajab 1441 correspondant au 24 mars 2020 fixant les mesures complémentaires de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19),
- Instruction n°10 du 24 mars 2016 relative à la mise en œuvre du nouveau calendrier national de vaccination,
- Instruction interministérielle n°02 du 11 décembre 2019 relative au renforcement du programme national de santé scolaire et de santé-bucco-dentaire en milieu scolaire,
- Instruction n° 02 du 19/03/2020 relative aux mesures de fonctionnement au sein des établissements de santé en période sanitaire exceptionnelle,
- Note n°14 du 06 avril 2020 relative à la gestion et à l'organisation des activités de vaccination du PEV pendant l'épidémie de la maladie a Coronavirus COVID-19.

Dans le cadre de la réalisation des activités du programme de santé scolaire de l'année 2020-2021 dans le contexte de la COVID-19, la vaccination, demeure une priorité pour la préservation de la santé des élèves.

L'application et la mise à jour du calendrier national de vaccination, en milieu scolaire est obligatoire pour tous les enfants scolarisés des classes cibles, éligibles à la vaccination.

A cet effet, je vous demande de veiller à ce que tous les enfants scolarisés soient à jour de leurs vaccinations et d'assurer le cas échéant les rattrapages dans les meilleurs délais.

Par Ailleurs, il faut respecter toutes les mesures nécessaires de prévention pour réduire la circulation du virus de la COVID-19 et ce conformément aux directives du MSPRH (<http://covid19.sante.gov.dz/>), notamment l'Instruction n° 02 du 19/03/2020 relative à la gestion et à l'organisation des activités de vaccination du PEV pendant l'épidémie de la maladie à Coronavirus « SARS-COV 2 ».

Pour l'année 2020-2021 la vaccination des élèves devra se faire selon les modalités suivantes :

1- LES ELEVES DE PREMIERE ANNEE PRIMAIRE RECEVRONT :

- Le vaccin Anti-rougeoleux et Anti-rubéoleux(RR) ou à défaut Le vaccin Anti-rougeoleux, Anti-rubéoleux et Anti-oreillons(ROR)
- Le vaccin Anti- diphtérique et Anti -Tétanique(DT) « pédiatrique »
- Le vaccin Anti- poliomyélitique oral bivalent (Pob)

2- LES ELEVES DE PREMIERE ANNEE MOYENNE RECEVRONT :

- Le vaccin Anti-diphtérique et Anti -Tétanique (dT) « adulte »
- Le vaccin Anti-poliomyélitique oral bivalent(Pob)

3- LES ELEVES DE PREMIERE ANNEE SECONDAIRE RECEVRONT :

- Le vaccin Anti-diphtérique et Anti-Tétanique (dT) « adulte »

Les élèves des différents cycles d'enseignement (primaire, moyen et secondaire) qui sont en retard dans leurs vaccinations ou qui présentent une vaccination incomplète doivent être vaccinés incessamment.

Nous attachons une importance particulière à l'application et au suivi rigoureux de cette note.



Le Directeur Général
مدير عام الوقاية و ترقية الصحة
Jouhar
جورار جمال